

POPULATION ET TRAVAIL

Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)
<http://www.aidelf.org> – Courriel : aidelf-colloque2006@ined.fr

Le chômage des jeunes en ville et le mot d'ordre du retour à la terre : le cas du Congo Brazzaville.

Euloge BIKINDOU-BOUEYA

Union pour l'Étude et la Recherche sur la Population et le Développement UERPOD

Introduction

Depuis deux décennies, la population urbaine congolaise est répartie sur six centres urbains dont deux principaux (Brazzaville et Pointe-Noire) et quatre secondaires (Dolisie, Nkayi, Mossendjo et Ouesso). Cette population représentait 52% de la population totale en 1984 et 57% en 1996. En 2004 cette proportion s'est élevée à 60%. Ainsi 6 personnes sur 10 vivent actuellement en milieu urbain.

La population de Brazzaville, capitale du pays, est passée de 585 812 habitants en 1984 à 1 029 988 habitants en 2005. Pointe-Noire, la deuxième grande ville connaît une croissance encore plus rapide car sa population est passée dans la même période de 294 203 à 833 125 habitants. La rapide croissance de la population de Pointe-Noire est en grande partie influencée par l'arrivée en masse des déplacés des différentes guerres civiles qui ont eu lieu dans le pays au cours des années 1990, guerres dont Brazzaville a été l'épicentre.

L'évolution de la population urbaine est due essentiellement à trois facteurs : l'extension spatiale de la circonscription administrative des villes notamment celles de Brazzaville et de Pointe-Noire par le processus de reclassement ; l'exode rural et l'accroissement naturel de la population. Dans la littérature cependant, un accent particulier est accordé au phénomène de l'exode rural, dont les principaux acteurs sont les individus économiquement actifs en particulier les jeunes, pour la plupart sans instruction et sans grande qualification professionnelle. Leur affluence dans un milieu caractérisé par une pénurie d'emplois du secteur moderne a pour conséquence de les maintenir longtemps au chômage ou alors de les pousser à s'investir dans des activités précaires du secteur informel, alors que ce secteur n'assure pas une sécurité et une stabilité d'emploi.

Le milieu urbain présente les niveaux de chômage les plus élevés du pays depuis plusieurs années. De 18,4% en 1984 le taux de chômage urbain est passé à 30,2% en 2004. Le chômage se présente comme un phénomène essentiellement urbain. Le nombre des chômeurs en milieu urbain est en croissance régulière. Cette croissance touche plus les hommes que les femmes et les primo-demandeurs d'emploi.

Souvent considéré comme étroitement lié à l'exode rural, le chômage urbain a de tout temps constitué une préoccupation majeure pour les autorités politiques qui, s'appuyant sur cette considération, n'ont cessé d'envisager à l'endroit des jeunes citadins sans emploi l'alternative du retour à la terre. Pour les autorités politiques, le retour à la terre constitue une voie de recours permettant de réaliser l'insertion professionnelle des jeunes dans leurs milieux de vie d'origine, ce qui réduirait ainsi la montée du chômage urbain.

Compte tenu de l'évolution du contexte économique et sociopolitique que le pays a connu au cours de la décennie précédente, il convient de s'interroger sur la pertinence actuelle du retour à la terre comme voie de recours pour l'insertion professionnelle des jeunes citadins désœuvrés. Autrement dit, le retour à la terre a-t-il encore toute sa raison d'être dans le contexte actuel où : les inégalités villes-campagnes ne cessent d'accroître le pouvoir attractif du milieu urbain sur le milieu rural ? Un grand nombre de structures économiques situées en zone rurale ont été détruites par les différents conflits armés de la décennie 1990 ? L'exode rural est de plus en plus alimenté par les motifs de scolarisation des jeunes campagnards en ville ? Le

problème d'inadéquation entre la formation et l'emploi accroît le nombre de diplômés emplois en milieu urbain notamment à Brazzaville ?

Cette communication aborde le sujet en quatre points. Le premier donne un bref aperçu des sources et de la nature des données utilisées ; le deuxième clarifie l'expression de retour à la terre en mettant en exergue les différentes significations qu'elle renferme ; le troisième point souligne les différentes considérations sur lesquelles les autorités politiques légitiment le bien-fondé du retour à la terre ; le quatrième met en exergue les faits qui justifient le peu de considération que les jeunes citadins désœuvrés accordent à la recommandation.

1. Sources et de la nature des données sur le chômage et les migrations internes

Le chômage est l'un des phénomènes les plus difficiles à appréhender, surtout dans un pays comme le Congo où la production des statistiques est lacunaire. D'une manière générale la détermination des indicateurs de mesure du chômage et du nombre de chômeurs pose deux problèmes essentiels : d'une part, le sens de certains termes entrant dans les définitions du chômage et du chômeur, par exemple la notion de *période de référence* et celle de *recherche d'un emploi* et d'autre part, la nature des sources.

Les enquêtes statistiques qui ont permis de mesurer le chômage au Congo n'ont pas donné à cette notion le même contenu définitionnel. Au recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1984, le chômage caractérisait « la situation d'une personne en âge de travailler, sans travail, disponible pour travailler et à la recherche d'une activité économique¹. » Au RGPH de 1996, était considéré comme chômeur : toute personne qui, durant la période de référence, a présenté les trois caractéristiques suivante :

- être sans emplois ;
- être à même de travailler ;
- avoir été à la recherche d'un emploi rémunéré ou rémunérateur pendant la période de référence² ».

Il existe deux sources officielles de données sur le chômage : les registres des institutions de placement et les enquêtes statistiques. Les registres ne présentent que la situation du chômage d'une catégorie précise de population cible : les demandeurs d'emploi qui se font enregistrer dans les agences de placement. Il va sans dire que les indicateurs calculés sur la base des données issues de ces registres sous-estiment la réalité du fait qu'une bonne frange des demandeurs d'emploi, notamment ceux qui cherchent un emploi par d'autres moyens (lecture des affiches ou des annonces dans les journaux, dépôt des demandes directement dans les entreprises par exemple), ne sont pas pris en compte. Le recours aux données d'enquêtes est donc indispensable car elles prennent en compte toutes les catégories de la population des chômeurs.

Les enquêtes statistiques définissent toujours le chômage par rapport à l'emploi ou au travail exercé (encore que ces deux notions ne sont pas équivalentes). Cependant les problèmes que posent ces deux définitions sont entre autres ceux de l'âge de travailler et de la période de référence.

Concernant l'âge, le minimum fixé est de 10 ans (et non plus 15 ans), pour tenir compte du travail des enfants, du fait que de plus en plus, les enfants travaillent. Concernant l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM) réalisée en 2005, il est indiqué dans le manuel de l'enquêteur que les enfants qui travaillent « peuvent garder le bétail, aller chercher de l'eau,

¹ Analyse des résultats définitifs, volume IV, Centre National de la Statistique et des études économiques (CNSEE) Brazzaville, septembre 1992

² Manuel de l'agent recenseur, RGPH 1996 CNSEE

« vendre de la nourriture ou se consacrer à toute autre activité pour le compte du ménage auquel ils appartiennent ». Cependant, plusieurs enfants qui travaillent souvent comme des aides familiales, pour le compte du ménage auquel ils appartiennent, ne sont pas considérés comme des actifs occupés. Par ailleurs dans les statistiques des chômeurs, l'âge minimum des actifs non occupés est de 15 ans. Concernant le choix de la période de référence, on note une absence d'uniformité entre le RGPH de 1996 et l'enquête ECOM de 2005 par exemple. Au RGPH de 1996, la période de référence était fixée à « une semaine de travail au cours du mois qui a précédé le mois du recensement », tandis qu'en 2005, elle s'étendait sur les sept jours ayant précédé l'interview.

Toutes ces considérations montrent comment les statistiques sur le chômage sont assez délicates et demandent beaucoup de prudence dans leur interprétation. Cette précaution est aussi à prendre concernant les données sur les migrations internes.

Les données assez détaillées disponibles sur les migrations internes au Congo sont anciennes. Elles proviennent essentiellement des recensements généraux de 1974 et 1984. L'absence (depuis le recensement général de la population de 1984) de production des données démographiques complètes et actuelles sur la population congolaise limite la possibilité comparatives plus approfondies. Le RGPH de 1996 ne présentent les données partielles issues de la cartographie des zones de dénombrements. Les données des enquêtes récentes réalisées en 2005, notamment l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM) et la première enquête démographique et de santé au Congo (EDSC1) ne traitent que superficiellement des aspects migratoires. Les données disponibles utilisées dans ce document permettent néanmoins de donner un aperçu de l'attraction des villes sur les campagnes et de faire une appréciation indirecte de l'ampleur de la manifestation de l'exode rural et des migrations de retour dans le cadre de l'exode urbain.

2. Que renferme l'expression retour à la terre ?

Le retour à la terre s'adresse spécifiquement à tous ceux qui, par le fait de l'exode rural, se sont retrouvés en ville notamment Brazzaville et qui ne sont ni scolarisés ni économiquement occupés. Il s'agit donc des néo-citadins désœuvrés. Il faut comprendre dans l'expression retour à la terre deux alternatives non exclusives : i) il indique l'engagement des néo-citadins à repartir vivre dans le terroir d'où ils sont originaires ou d'où ils sont nés ; ii) ou alors il indique le fait de retourner à l'activité ou au travail de la terre, notamment aux activités agro-pastorales et de pêche qui sont le plus souvent exercées en milieu rural. D'une manière ou d'une autre, l'expression traduit la volonté des pouvoirs publics de pousser les jeunes citadins désœuvrés à s'installer en milieu rural où les activités relevant du secteur primaire permettant une insertion économique seraient largement disponibles.

Le Congo en effet est un pays à vocation agricole. En dehors de l'importance économique croissante du pétrole, l'essentiel de l'activité économique est concentrée sur le secteur primaire dont l'agriculture (activités agropastorales et de pêche en général) occupe une place prépondérante. Elle représentait 52,1% des actifs occupés en 1984 et en représente 35,6% en 2005. L'agriculture a été d'ailleurs déclarée depuis longtemps priorité des priorités par les autorités politiques. Cependant, peu d'effort a été consenti jusque-là dans ce sens. Les activités relevant du secteur agricole demeurent le plus souvent à l'état artisanal, et suscitent de moins en moins d'engouement auprès des jeunes qui s'intéressent de plus en plus aux activités non agricoles, exercées généralement en milieux urbain et péri-urbain. Cette situation contribue à alimenter l'exode rural qui à son tour accélère le rythme de croissance des populations urbaines. Une des principales conséquences de l'exode rural est la montée du chômage urbain.

Conscient des dangers liés à l'évolution de ces deux phénomènes pour la ville, les autorités politiques ont depuis plusieurs années opté pour une politique du retour à la terre. En

fait, le retour à la terre paraît plus un appel adressé aux jeunes citadins désœuvrés qu'une réelle disposition politique contribuant à leur insertion professionnelle. Le souci avoué est de réunir les conditions d'accès facile à l'emploi pour les jeunes. Mais au-delà de ce fait, le souci inavoué est vraisemblablement celui d'éloigner les jeunes citadins chômeurs de la vie urbaine. Cette préoccupation est liée à la perception plus ou moins négative du chômage (le chômage est considéré comme un fléau) et des chômeurs (population souvent à l'origine des actes inciviques qui créent de l'insécurité publique dans la ville). Déclarée et affirmée par les gouvernements successifs, cette recommandation n'a jusque là obtenu que très peu d'écho favorable auprès des jeunes désœuvrés qui, par ailleurs, battissent des stratégies d'insertion économique qui les maintiennent en ville ou dans les zones péri urbaines.

3. Ce qui justifie le retour à la terre

Il est souvent indiqué que le chômage en ville est en grande partie alimenté par la présence des néo-citadins à travers l'exode rural. Le courant de l'exode rural accélère la croissance des populations urbaines, provoquant ainsi une surpopulation. Par conséquent, les chômeurs sont ce surplus de population constitué par les néo-citadins. Un tel cliché joue souvent en défaveur de ces derniers compte tenu du fait que, les jeunes chômeurs constituent souvent des boucs émissaires des mouvements de contestations sociales qui menacent la sécurité du pouvoir. Le retour à la terre est réclamé par les autorités politiques dans le souci de décongestionner démographiquement la ville et de préserver la sécurité du pouvoir.

Il est souvent mentionné dans la littérature que l'exode rural est principalement le fait des individus d'âge actif, le plus souvent de 15 à 39 ans³, sans grande instruction scolaire et sans qualification professionnelle, qui désertent leurs villages pour chercher du travail en ville où, malheureusement, le faible niveau d'instruction et l'absence de qualification professionnelle constituent un obstacle majeur à leur possibilité d'insertion dans le marché du travail urbain.

Par ailleurs, l'emploi semble facilement accessible en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, il est reconnu qu'en milieu rural « l'accès au marché du travail est presque automatique pour les individus aptes à travailler... En milieu urbain au contraire, les emplois offerts sont de type moderne, nécessitant non seulement des capacités physiques certaines mais surtout des compétences professionnelles particulières »⁴.

Au-delà de ce qui précède, le fait que le retour à la terre cible particulièrement aux jeunes citadins désœuvrés trouve sa justification au regard des quelques indications caractérisant le chômage et les chômeurs en ville. Parmi ces indications nous retenons ce qui suit.

Le chômage est un phénomène essentiellement urbain

Des chiffres issues de deux sources différentes et à des périodes différentes séparées de 20 ans montrent une situation similaires (tableau n°1). Le taux de chômage en milieu urbain est plus élevé qu'en milieu rural et aussi plus élevé que le taux moyen de l'ensemble du pays. Il s'est considérablement accru en 2005. En effet, si en 1984 il y avait trois fois plus de chômeurs en milieu urbain qu'en milieu rural, en 2005 il y en a cinq fois plus.

En l'espace de 20 ans, le taux global du chômage en milieu urbain est passé de 18,8% en 1984 à 30,2% en 2005. Celui du milieu rural est resté pratiquement stable. En 2005 ce taux a été évalué à 32,6% à Brazzaville et à 31,5% à Pointe Noire.

³ CNSEE :RGPH 1984 Analyse des résultats définitifs volume 5 Brazzaville, septembre 1992, 591 pages

⁴ Idem

TABLEAU 1 : TAUX GLOBAL DE CHÔMAGE PAR SEXE ET MILIEU DE RÉSIDENCE EN %

Milieu de résidence	1984 ^{a)}	2005 ^{b)}
Urbain	18,8	30,2
Rural	6,6	6,3
Ensemble pays	12,8	19,4

Sources : Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE)
a) : RGPH 1984 ; b) : ECOM 2005

Le chômage touche de plus en plus les jeunes qui sont en général les primo-demandeur d'emploi

Le tableau suivant (tableau n°2) présente la répartition du nombre des chômeurs par groupe d'âges vivant en zone urbaine et en zone rurale entre 1984 et 1994. Il permet d'observer l'évolution du nombre des chômeurs de moins de 30 ans entre ces deux années. On constate que le nombre de chômeurs de moins de 30 ans est beaucoup plus élevé en zone urbaine qu'en zone rurale, ceci dans un rapport de $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{4}$. Ce nombre a augmenté en zone urbaine passant de 73% en 1984 à 78% dix ans plus tard en 1994. Par contre le nombre de chômeurs a baissé en zone rurale passant de 27% à 22% au cours de la même période. En 1984, le nombre le plus élevé de chômeurs par âge en zone urbaine était de 26% et correspondait au jeunes de 20-24 ans. En 1994, il est passé à 31% et concerne le groupe d'âges de 25-30 ans. Cette situation est certainement en rapport avec l'augmentation du nombre de diplômés sans emploi dont une partie non négligeable vit un chômage de longue durée (au moins 1 an).

TABLEAU 2: NOMBRE DE JEUNES AU CHÔMAGE DE MOINS DE 30 ANS RECENSÉS EN 1984 ET EN 1994

Groupe d'âge	1984						1994					
	Zone urbaine		Zone rurale		Total		Zone urbaine		Zone rurale		Total	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Moins de 19 ans	15103	24	7852	12	22955	36	75515	20	23556	6	99071	26
20 - 24	16435	26	4668	7	21303	34	104328	28	29806	8	134134	36
25 - 30	14904	24	4258	7	19162	30	115045	31	28008	7	143053	38
Total	46442	73	16778	27	63220	100	294888	78	81370	22	376258	100

Sources : 1984 : CNSEE -Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)
1994 : Centre Français du Commerce Extérieur : un marché Le Congo, Paris, 1995

Parmi les chômeurs, on distingue ceux qui n'ont jamais travaillé et en quête de leur premier emploi, et ceux qui ont déjà travaillé. Les indications sur les proportions de chômeurs des deux catégories sont fournies par les seules données du recensement de 1984 (tableau n°3). Les chômeurs en quête du premier emploi sont très majoritaires ; il représente 83,1% de l'ensemble des chômeurs, quel que soit le milieu de résidence. En milieu urbain, ils sont en proportion plus nombreux qu'en milieu rural. Les hommes sont majoritaire que les femmes.

Dans l'ensemble du pays et quel que soit le milieu de résidence, les chômeurs en quête du premier emploi sont beaucoup plus nombreux que les chômeurs qui ont déjà travaillé et représentent plus de $\frac{3}{4}$ des chômeurs. Ils sont 86% en milieu urbain contre 78% en milieu rural. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes en général (30% contre 55% en milieu urbain et 25% contre 52% en milieu rural). Mais réparties selon le milieu de résidence, elles sont plus nombreuses en milieu urbain qu'en milieu rural.

TABLEAU 3 : CATÉGORIE DES CHÔMEURS PAR SEXE ET MILIEU DE RÉSIDENCE

Milieu de résidence	Chômeurs n'ayant jamais travaillé			Chômeurs ayant déjà travaillé			Ensemble chômeurs
	Homme	femme	Ensemble	Homme	femme	Ensemble	
Urbain	55	30	86	13	1	14	100
Rural	52	25	78	19	3	22	100
Ensemble pays	55	29	83	15	2	17	100

Source : CNSEE. RGPH 1984

il est alimenté par le phénomène d'attraction des villes sur les campagnes, attraction symbolisant l'exode rural

Le pouvoir attractif des villes sur les campagnes est un fait souvent mis en évidence dans de nombreuses études traitant des migrations internes d'un pays. Le pouvoir attractif des villes est apprécié ici en examinant la part que représente chaque type de migrants dans l'ensemble des migrants internes, ainsi que la répartition par rapport à leur milieu de destination, des migrants venant de leurs zones de naissance. Les seules données disponibles sont celles issues des résultats du recensement général de la population de 1984.

On note dans le tableau ci-dessous (tableau n°4) que le milieu rural a fourni des forts contingents des migrants internes. Parmi les migrants internes, 3 migrants sur 4 sont partis du milieu rural tandis que ceux qui partaient du milieu urbain ne représentent que le quart. On note aussi que les migrants de type rural-urbain étaient les plus nombreux et comptaient pour près de la moitié (48%) des migrants internes. Par contre les migrants de type urbain-rural ne représentent que le dixième des migrants.

TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES MIGRANTS INTERNES SELON LES TYPES

Types de migrants	effectif	%
Rural-rural	200016	27
Rural-urbain	353706	48
Urbain-urbain	112777	15
Urbain-rural	73079	10
Ensemble	739578	100

Source CNSEE, RGPH 1984

L'attraction démographique du milieu urbain sur le milieu rural peut aussi être appréciée à travers les données du tableau suivant (tableau n°5), qui présente répartition de les sortants d'une zone urbaine ou rurale de naissance dans leur milieu de destination. Le tableau montre que près de 9 sortants sur 10 (87%) nés en zone rurale ont migré à destination du milieu urbain. Etant donné le nombre élevé de ceux qui sont dans ce cas, on peut supposer que parmi eux, il y avait un grand nombre de néo-citadins.

La littérature qui décrit les caractéristiques des migrants et les motifs de l'exode rural souligne souvent que la population jeune est la plus concernée par ce phénomène. Parmi les motifs à la base de l'exode rural, il est souvent fait mention de la désaffection des activités agricoles peu rentables en milieu rural et la recherche d'une activité mieux rémunérée en ville, le désir de émancipation de la tutelle parentale ou familiale et de plus en plus la poursuite des études.

TABLEAU 5 : RÉPARTITION DES SORTANTS PAR ZONE DE NAISSANCE SELON LE MILIEU DE DESTINATION

Zone de naissance	Milieu de destination				Ensemble	
	Urbain		Rural		effectif	%
	effectif	%	effectif	%		
Ensemble zone urbaine	67222	48	73079	52	140301	100
Ensemble zone rurale	353706	87	51850	13	405556	100

Source : CNSEE, RGPH 1984

du fait qu' en milieu urbain, le marché du travail dans le secteur formel est très étriqué

Le marché du travail congolais est de plus en plus étriqué du fait de la faible capacité du système productif congolais à générer des emplois, du moins dans le secteur formel. En effet, le système productif congolais est de plus en plus mal adapté à générer les emplois à un rythme compatible avec celui de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. Le tableau n°6 montre l'évolution du taux de satisfaction des demandes d'emplois enregistrées à l'Office National pour l'Emploi et le Main d'Œuvre (ONEMO) de 1985 à 2004⁵.

Il ressort que de toutes les années, aucun taux n'a atteint le niveau de 20% ; le niveau de satisfaction le plus élevé est de 19%, atteint en 1987. les trois premières années correspondent aux années durant lesquelles existaient encore les possibilités de recrutement à la fonction publique. De 1988 à 1990, le taux de satisfaction a considérablement baissé certainement à cause de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Les années 1990 qui ne figurent pas ont été celles des différents conflits armés dont Brazzaville a été le centre. Ces conflits ont aggravé la situation du chômage urbain.

TABLEAU 6 : DEMANDE ET OFFRE D'EMPLOI GÉRÉES PAR L'OFFICE NATIONAL POUR L'EMPLOI ET LE MAIN D'ŒUVRE (ONEMO) DE 1985 À 2004.

Demandes	1985	1986	1987	1988	1989	1990	2002	2001	2002	2003	1 ^{er} sem 2004
enregistrées	3807	9510	7190	11250	12470	12720	7150	13887	6387	8151	12135
satisfaites	281	1178	1356	673	746	129	335	831	570	526	378
Taux (%) de satisfaction	7,3	13,4	18,9	5,9	5,9	1,0	4,7	8,8	8,9	6,4	3,1

Sources : ONEMO (Journal de liaison n°3, Brazzaville 1996 et l'Annonneur, n°5, Brazzaville 2004)

L'offre d'emploi n'a jamais satisfait la demande à plus de 20% depuis deux décennies. Les causes sont multiples. Il s'agit entre autres de⁶ :

- **la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel à partir de 1985** : du fait des restrictions budgétaire, les programmes d'ajustement structurel ont accentué la montée du chômage touchant indistinctement les déflatés du secteur public et les primo demandeurs d'emploi. La réduction des dépenses publiques exigées dans les programmes a eu pour conséquence, d'une part une perte d'emplois du fait de la fermeture des entreprises

⁵ L'ONEMO est une structure de placement créé par la loi n°03/85 du 04 février 1985. Cette structure a été utilisée par l'État congolais pendant quelques années pour la gestion des mouvements de la main-d'œuvre. Mais la loi n°22/88 du 17 septembre 1988 a retiré de l'ONEMO le monopole du placement.

⁶ République du Congo : Rapport National sur le Développement Humain 2002. Pnud, Brazzaville 2002

moribondes de l'État, et d'autre part le gel des recrutements à la fonction publique, fermant ainsi la porte du marché du travail à des milliers de jeunes diplômés ;

- **les conflits armés** : La situation de l'emploi déjà assez mauvaise avant la décennie 1990 s'est encore dégradée au cours de cette décennie par la destruction de plusieurs entreprises publiques et privées du fait des conflits armés. La fin des années 1990 et le début des années 2000 et été marqués par un accroissement important du chômage touchant particulièrement les diplômés sans emploi de plus en plus nombreux, les rebus du système éducatif, les déflatés de tous les secteurs et les non scolarisés ;
- **et aussi l'inadéquation entre la formation et l'emploi** : de plus en plus nombreux sont actuellement les jeunes demandeurs d'emplois instruits et dotés d'une qualification professionnelle. Les profils des diplômés ne cadrent malheureusement pas souvent avec les emplois disponibles.

4. Ce qui justifie la faible adhésion des jeunes au retour à la terre

La tendance des jeunes citadins chômeurs aujourd'hui n'est certainement pas à une adhésion massive à la recommandation du retour à la terre. Au contraire ils préfèrent rester en ville, étant même disposés à exercer une activité précaire dans le secteur informel. Pour eux l'informel urbain est préférable à une activité agricole en milieu rural. L'évolution croissante du chômage et la situation actuelle qu'il présente en milieu urbain montre que l'appel au retour à la terre semble ne pas rencontrer un écho favorable auprès des intéressées. Cela peut s'expliquer pour des raisons suivantes :

Le faible impact des migrations de retour

Nous avons observé précédemment que les migrants du type urbain-rural ne représentaient que le dixième de l'ensemble des migrants internes. Ce faible pourcentage laisse supposer que très peu d'entre eux sont concernés par la migration de retour vers village d'origine. Par ailleurs dans ce genre de migration, ce sont les personnes en fin de vie active notamment les retraités qui sont les plus concernées. Le village se présente comme un lieu de repos loin des tracasseries de la ville.

Accroissement des diplômés sans emploi

Les demandeurs d'emploi ne sont plus pour la plupart des jeunes ayant une faible instruction ou une faible qualification. Ils ont de plus en plus un niveau d'instruction et une qualification élevés. Le tableau n°7 montre qu'ils sont des milliers à acquérir un niveau d'étude universitaires et que leur nombre est croissant. Ce qui ne les prédisposent pas à rechercher les opportunités d'insertion professionnelle en milieu rural.

TABLEAU 7 : RÉPARTITION DES DIPLÔMÉS PAR CATÉGORIES ET PAR ANNÉE DE FIN D'ÉTUDE

Catégorie des jeunes diplômés	Années		
	2001	2002	2003
Université Marien NGOUABI (1)	1 903	1 911	1 985
Écoles de formation professionnelles (2)	2 768	3 907	4 250
Étudiants congolais en fin de formation à l'étranger (3)	57	84	31
Ensemble	4 728	5 902	6 266

Source : Direction des Statistiques de l'Emploi

(1) : Rectorat Université Marien NGOUABI.

(2) : Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel

(3) : Direction de l'Orientation et des Bourses.

La part de plus en plus considérable des migrations scolaires dans l'exode rural

Bien que ne disposant pas des données récentes à ce sujet, il est reconnu que les migrations des jeunes pour des motifs d'études contribuent de plus en plus à alimenter l'exode rural. Les jeunes néo-citadins formés acquièrent durant les années d'étude un mode de vie urbain et des aspirations professionnelles qui ne cadrent plus avec les activités exercées en milieu rural. À la fin de leur formation, il n'est pas évident qu'ils cherchent à repartir dans leurs milieux d'origine.

Stratégie d'insertion des jeunes sans emploi dans les zones péri-urbaines

Le souci de ne pas repartir en milieu rural après leur formation amène les néo-citadins à développer des stratégies d'insertion économique en milieu urbain. À défaut de trouver un emploi, nombreux sont ceux qui optent pour des activités agro-pastorales ou artisanales souvent exercées dans des zones péri-urbaines, seulement dans le but de rester attachés en ville. Ils ont pour résidence principale le centre urbain et pour résidence secondaire les localités sémi-rurales environnantes où ils exercent des activités saisonnières.

Face à toutes ces réalités, le recours à l'emploi informel apparaît comme une solution alternative au chômage. Cependant l'informel se présente comme un secteur de survie, n'assurant en conséquence que des emplois précaires. À ce titre il renvoie à des activités caractérisées par de faibles rémunérations, un faible capital financier, des qualifications peu élevées et des perspectives d'évolution limitées.

Conclusion

Le chômage est un phénomène vécu au quotidien, mais très peu documenté, du point de vue statistique et très peu analysé. Ce fait explique peut-être la persistance au niveau de l'opinion politique des vieux clichés issus des observations démographiques et économiques anciennes du phénomène. Le changement de contexte démographique, économique et politique au cours des décennies précédentes devait amener à réviser la perception du phénomène surtout en milieu jeune. Le retour à la terre ne peut être décrété ou assimilé un processus de migration de retour à destination du milieu rural, surtout pour de nombreux chômeurs natifs des centres urbains.

Les conflits armés ont dans une certaine mesure provoqué de migrations à destination des campagnes et certainement des mouvements de retour de plusieurs individus dans leurs contées d'origine. Mais rien ne permet à l'heure actuelle d'affirmer qu'il s'est agi là des migrations définitives. L'absence des infrastructures économiques et des services sociaux de base dans de nombreuses localités des zones rurales contribue à nourrir chez les jeunes le rêve d'une vie meilleure en ville quitte à s'installer dans les localités péri-urbaines.

La scolarisation qui joue un rôle déterminant dans la manifestation de l'exode rural contribue au contraire à fixer les jeunes néo-citadins en ville après de longues années d'études qui leur permettent d'acquérir un niveau d'instruction ou une qualification qui les orientent aux activités économiques exercées en milieu urbain. L'exode rural qui s'effectue pour des motifs scolaires n'engendre presque pas des contre-courants migratoires ou des migrations de retour. Souvent, « les migrants, une fois leur scolarité terminée, restent en ville pour chercher du travail en rapport avec leurs nouvelles aspirations »⁷.

Le vieux cliché des caractéristiques de l'exode rural, les caractéristiques individuelles des migrants reste encore actuel dans l'opinion politique. Les chômeurs sont souvent identifiés comme des néo-citadins sans qualification professionnelle et sans grand niveau d'instruction.

⁷ CNSEE:RGPH 1984 Analyse des résultats définitifs volume 5 Brazzaville, septembre 1992, 591 pages.

Pourtant les indicateurs du chômage mettent de plus en plus à l'évidence l'influence de la scolarisation dans la manifestation de l'exode rural et sur les caractéristiques du chômage.

Vivre en milieu rural est considéré pour beaucoup des jeunes citadins comme une remise en cause de leur aspiration à la liberté et à l'épanouissement social. Conscients de l'attitude peu réconfortante de l'Etat à leur égard, les jeunes mettent en place des stratégies économiques de survie, en développant des initiatives économiques dans le secteur informel pour se maintenir en milieu urbain ou péri-urbain.

BIBLIOGRAPHIE

- BIKINDOU-BOUEYA Euloge (2003) : *Perception et pratiques relatives à la pauvreté : cas du Congo*. 4^{ème} Conférence africaine sur la population. Population et pauvreté : Relever les défis du 21^{ème} siècle. Union pour l'Étude de la Population Africaine, (UEPA), Tunis, 8-12 décembre 2003.
- CNSEE (1992) : RGPH 1984 *Analyse des résultats définitifs, volume 5*. Brazzaville, septembre 1992, 591 pages.
- DOULOU et al (2000) : « *Stratégiques alternatives de lutte contre la pauvreté au Congo* » Études et Travaux du Réseau RPS/AOC N°7 Juin 2000, 119 pages.
- ECOM (2005) : enquête congolaise auprès des ménages de 2005. Document de travail.
- MAKOSSO Bethuel (2004) : Rapport thématique sur le thème : promotion de l'emploi et de la jeunesse. Brazzaville, décembre 2004.
- ONEMO : Journal de liaison n°3, Brazzaville 1996 et l'Annonneur, n°5, Brazzaville 2004.
- RÉPUBLIQUE DU CONGO : Rapport National sur le Développement Humain 2002. Pnud, Brazzaville 2002
- TODARO, M.P. (1996) : *L'exode rural en Afrique et ses rapports avec l'emploi et les revenus* ; in Revue Internationale du Travail, N° 15, novembre 1996.
- UERPOD (2002) : *Impact des initiatives économiques de base dans la lutte contre la pauvreté*. Rapport d'étude, Brazzaville, septembre.